

L'HON. M. MACKENZIE dit que ceci formait parti de la politique libérale. Il n'y avait pas de raison pour laquelle le gouvernement devait venir en aide à des entreprises particulières. Il y avait autant de raison à subventionner une ligne de vaisseaux remorqueurs entre Montréal et Québec, ou entre Détroit et Sarnia, qu'une ligne entre Kingston et Montréal. Le principe était mauvais, et moins le gouvernement serait le suppôt d'affaires semblables et plus on laisserait la compétition libre, plus la prospérité commerciale du pays serait sûr d'avancer. Il croyait, et tous les Anglais croyaient dans l'effort individuel, et toute tentative de la part du gouvernement de régler le prix des articles, en avançant de l'argent était une grande erreur. Ils n'avaient pas plus droit de maintenir cette ligne que d'accorder des subsides aux boulangers pour régler le prix du pain, ou aux moulins de coton pour régler le prix de la fabrique du coton. Il eut une entrevue, l'été dernier, avec un grand nombre d'armateurs, à Kingston, à ce sujet, et donna avis que le service de remorquage serait discontinué le 1er août. Ils furent entièrement de son avis, mais furent d'opinion que le système devrait être continué pour la saison, laissant la porte ouverte à compétition pour l'avenir. L'hon. membre pour Grenville Sud était tout à fait dans l'erreur s'il croyait que les marchands armateurs voulaient la continuation du système.

M. YOUNG félicita le gouvernement d'avoir suivi la politique qu'il avait soutenue au temps où il était dans l'opposition.—L'item 117 fut adopté.

Sur l'item \$5,500 pour pourvoir à l'examen des maîtres et contre-maîtres,

M. PLUMB désirait savoir pourquoi il y avait une réduction sur cet item. Il espérait que le gouvernement n'avait pas l'intention de nuire à l'efficacité du service.

L'HON. M. SMITH dit que l'efficacité du service serait maintenu. Les examens seraient continués comme auparavant, mais par le nouvel arrangement, on faisait une épargne de \$1,500.—L'item fut adopté.

Sur l'item \$4,000 pour l'achat de bateaux de sauvetage, appareils de sauvetage, et récompenses pour sauver la vie,

M. PLUMB demande pourquoi il y avait une réduction de \$2,000 sur cet item.

L'HON. M. SMITH dit que c'était le désir général qu'on se munit de bateaux de sauvetage à plus d'endroits qu'auparavant, et les estimés supplémentaires contiendraient une appropriation plus considérable pour ce service.

M. FARROW demande si c'était l'intention du gouvernement de placer des bateaux de sauvetage sur la côte du lac Huron. C'était un rivage très-dangereux et l'on y avait perdu bien des vies précieuses. Il concourrait chaleureusement dans les vues de l'hon. ministre de la Marine et des Pêcheries et l'allocation devrait être augmentée.

L'HON. M. SMITH dit que c'était l'intention du gouvernement de se munir de bateaux de sauvetage pour toutes les places sur nos côtes où l'on pensait qu'ils pourraient servir à sauver la vie.—L'item fut adopté.

Item 120—\$2,500, pour pourvoir à l'investigation dans les naufrages, et accidents, et collection d'informations relativement aux désastres de bâtiments.—Item adopté sans discussion.

Sur l'item 121—\$6,000, dépenses relatives au registre canadien et classification de bâtiments,

M. KILLAM s'informe quel était la politique du gouvernement à ce sujet.

L'HON. M. SMITH dit qu'il n'était pas prêt à dire exactement quelle était la politique du gouvernement, mais sa politique personnelle était en faveur de la classification. Il y avait eu du malaise pendant quelque temps à ce sujet, ce qui avait empêché le gouvernement de prendre des mesures pour mettre la loi en opération. Il pensait, néanmoins que dans quelque temps l'opinion serait en faveur de cette mesure, et il était aussi d'opinion qu'il était plus que probable que dans quelque temps le gouvernement mettrait l'acte en opération.

M. KILLAM dit qu'il s'accordait avec son hon. ami sur la question.

Les items 122, \$1,600 pour les secrétaires des commissions de pilotes, à Halifax et St. Jean; 123, \$1,000 pour service postal, Ile du Prince-Edouard; 124, \$14,000, police de rade de Montréal; 125, \$28,200, police de rivière, Québec, furent passés sans discussion.

Sur l'item 126, \$142,024, salaires et allocations aux gardiens des phares,